



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

football

Question écrite n° 6760

Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet interroge Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur les nouveaux horaires de diffusion à la télévision des matches de ligue 2. C'est aujourd'hui la chaîne de télévision BeIn Sport qui détient les droits de retransmission des rencontres. Afin de ne pas concurrencer le ou les matches de ligue 1 diffusés par les chaînes du même groupe, les matches de ligue 2 se retrouvent avancés à 18 heures 45. Ainsi, la fréquentation des stades se trouve en baisse constante depuis le début du championnat, début juillet 2012. S'il est certain que les sources de revenus liés aux droits de diffusion représentent une part importante des clubs aujourd'hui, le football perd ici une part importante de sa dimension populaire. Aussi, elle souhaite connaître son avis sur le sujet et si des mesures peuvent être prises afin que, pour la saison 2013-2014, les horaires soient mieux adaptés aux spectateurs se déplaçant dans les stades.

Texte de la réponse

La ligue de football professionnel (LFP) est compétente, en application des dispositions combinées des articles R. 132-12 et R 132-13 du code du sport, pour commercialiser à titre exclusif les droits d'exploitation des compétitions qu'elle organise. Les procédures d'appel à candidature font l'objet d'un processus long et minutieux. La LFP avait proposé aux chaînes candidates plusieurs horaires de diffusion possibles pour les matches de la ligue 2 : le vendredi à 18 h ou 19 h, le samedi à 14 h ou 15 h, le lundi à 20 h ou 21 h. Alors qu'aucune offre n'a été faite pour le vendredi 19 h, une offre a été présentée par « beIN Sport » pour le vendredi 18 h, deux l'ont été par « beIN Sport » et « Eurosport » pour le samedi après midi et enfin, une offre a été présentée par « Eurosport » pour le lundi soir. Le comité de pilotage de la LFP a écarté les propositions pour les samedis après midi et lundis soir et a décidé de rentrer en négociation exclusive avec « beIN Sport », meilleur offrant, pour tenter de négocier avec la chaîne un horaire de diffusion plus tardif le vendredi soir. A l'issue de ces négociations, « beIN Sport » a accepté de revoir sa proposition et de fixer le démarrage du match à 18 h45. Conscient des inconvénients de cet horaire, la LFP vient d'obtenir de la part de « beIN Sport » que les deux multiplex de début de saison et les deux multiplex de fin de saison démarrent non pas à 18 h45 mais à 20 h30. Au total, ce sont 116 matches de ligue 2 sur 380 qui auront lieu soit le vendredi à 20 h30 soit le samedi à 14 h ou le lundi à 20 h. Si ce changement d'horaires ne satisfait pas l'ensemble des amateurs du football et des professionnels de ce secteur d'activité, la proposition faite par le nouvel opérateur va dans le bon sens. La LFP conduira certainement, avec l'opérateur et les présidents de clubs de ligue 2, un bilan de cette première saison de diffusion de la ligue 2. La ministre chargée des sports veillera à être informée de ce bilan et des conséquences à en tirer pour le bénéfice de tous les acteurs et passionnés du football.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Maquet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6760

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5490

Réponse publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6816